

BRÉSIL



Assistants de langue française

Fiche-destination 2025-2026

IMPORTANT : Le programme des assistants de langue permet une mobilité **pré-professionnalisante**. Pour cette raison, il est impératif de **préparer votre projet** (choix de la destination, financement, etc.).

Toute candidature vaut **engagement**. Les désistements éventuels devront être justifiés, sous peine de ne plus pouvoir postuler au programme ultérieurement.


Seuls France Éducation international et les instances partenaires décident du choix des candidats retenus. L'inscription au programme n'implique pas nécessairement votre sélection.

<p>Nombre de postes offerts</p>	<p>À titre indicatif, environ 20 à 25 postes sont proposés chaque année.</p> <p>Le nombre de postes proposés dans cette destination est généralement supérieur au nombre de candidatures.</p>
<p>Critères d'éligibilité spécifiques au Brésil</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nationalité : ressortissant d'un pays de l'Union européenne ou d'un pays de langue officielle française, inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur français et résidant en France ou au Brésil • Âge : entre 20 et 35 ans au au 31/12/2025 • Niveau de langue : B1 en portugais • Statuts acceptés : étudiants, anciens assistants de langue, jeunes diplômés (voir ci-dessous) • Scolarité : <ul style="list-style-type: none"> ➢ Scolarité secondaire effectuée en majorité dans un établissement français (en France ou à l'étranger) ➢ Inscription dans un établissement d'enseignement supérieur français obligatoire (sauf dérogation, voir ci-dessous) • Niveau d'études et disciplines acceptées : avoir validé, au moment du dépôt du dossier, au minimum 3 années d'études supérieures dans n'importe quelle discipline. • Profils privilégiés : <ul style="list-style-type: none"> ➢ Didactique des langues, FLE ➢ LLCE (portugais), LEA (portugais) ➢ Lettres modernes, lettres classiques, philosophie ➢ Linguistique, sciences du langage ➢ Sciences de l'éducation, métiers de l'enseignement et de la formation <p>Dérogation : sont exemptés de justificatif de statut étudiant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les candidats ayant été, ou étant actuellement assistants de langue française, qui devront fournir au moins une <u>lettre de recommandation</u> d'un ancien ou actuel établissement d'exercice dans leur dossier de candidature (<i>dans le champ « éléments spécifiques » de la section « Atouts »</i>) • les titulaires d'un diplôme d'un établissement d'enseignement supérieur français obtenu entre 2023 et 2025, qui devront fournir au moins une <u>lettre de recommandation</u> d'un ancien ou actuel professeur, tuteur de stage ou



	<p>employeur dans leur dossier de candidature (<i>dans le champ « éléments spécifiques » de la section « Atouts »</i>)</p> <p>Ces candidats devront également fournir un <u>justificatif de niveau de langue</u> (certification, attestation, relevé de notes de cours de niveau B1 ou plus, preuve de séjour long dans un pays lusophone), sauf si le candidat est/a été assistant dans un pays lusophone (<i>dans le champ « diplôme / certificat » de la langue concernée dans la section « Formation »</i>).</p>
Villes ou régions d'affectation	<p>Voir carte. Les villes d'affectation peuvent varier d'une année sur l'autre. Les vœux formulés dans le dossier de candidature seront satisfaits dans la limite des postes disponibles.</p>
Établissements	<p>Universités fédérales, instituts fédéraux, collèges / écoles primaires.</p> <p>Les établissements d'enseignement supérieur attendent des assistants français qu'ils assument une tâche d'enseignement (proche du lectorat) plus que d'accompagnement dans l'apprentissage de la langue.</p>
Calendriers	<p>Publication des résultats: France Education international informera les candidats de la suite donnée à leur candidature courant novembre 2025.</p> <p>Un entretien en visioconférence sera réalisé courant novembre 2025 avec l'ambassade de France au Brésil pour confirmer la présélection.</p> <p>Durée du contrat : 10 mois (mars 2026 à décembre 2026).</p> <p>L'année scolaire au Brésil débute en février-mars et se termine en décembre de la même année civile. Le type de contrat proposé n'est donc pas compatible avec les obligations de service des candidats préparant un concours de l'enseignement français : le report de stage, s'il est accordé, ne peut se faire que pour une année scolaire.</p>
Temps de travail et de congés	<p>De 18 à 24 heures par semaine selon les établissements d'affectation. Possibilité de répartition des heures entre plusieurs départements/services de l'institution d'affectation.</p> <p>La charge horaire comporte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des heures d'enseignement de français langue étrangère (environ 12h par semaine); • 6h à 12h d'activités culturelles, coopération éducative, élaboration de matériel didactique, assistance administrative auprès des départements de relations internationales ou toute autre activité liée aux besoins de l'institution brésilienne. <p>Congés selon les calendriers scolaire et universitaire locaux.</p>
Rémunération et aides	<p>Rémunération mensuelle: bourse de 3000 reais versée par l'institution d'accueil brésilienne.</p> <p>Une aide complémentaire à l'installation de 3000 reais sera versée à l'assistant une seule fois à son arrivée, par l'Ambassade de France au Brésil.</p> <p>Il convient toutefois de prévoir à l'arrivée une réserve d'argent de 1000€.</p> <p>Les frais de voyage depuis la France sont à la charge de l'assistant.</p>



Statut de l'assistant	L'assistant a le statut de chercheur sans relation de travail.
Permis de travail et visa	Visa Vitem I : 100€, à la charge de l'assistant. Les candidats doivent s'assurer qu'ils seront en possession d'un passeport valide en amont de la demande de visa.
Couverture sociale	L'assurance maladie est à la charge de l'assistant. Il est également recommandé de souscrire une assurance responsabilité civile et une assurance prévoyant le rapatriement en cas de besoin.
Formation	France éducation international met à disposition des futurs assistants de langue française un module de formation en ligne , gratuit, disponible à tout moment sur la plateforme FEi+ . L'ambassade de France au Brésil assure une formation de deux jours à la prise de poste.
Liens utiles	Consulat général du Brésil à Paris (visas) : https://www.gov.br/mre/pt-br/consulado-paris Ambassade du Brésil en France : https://www.gov.br/mre/pt-br/embaixada-paris Ambassade de France au Brésil : https://br.ambafrance.org/ MEAE – Conseils aux Voyageurs – Brésil : https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/bresil/ Réseaux sociaux du Service des assistants de langue et de la mobilité : 
Reconnaissance de l'expérience	Certaines universités reconnaissent l'expérience d'assistant de langue française à l'étranger, notamment par l'octroi de crédits ECTS. Renseignez-vous auprès de votre UFR ou département et sur le site de France Éducation international .
Renouvellement de contrat	Les renouvellements de contrat pour une deuxième année consécutive au Brésil doivent faire l'objet d'une demande auprès de l'ambassade de France et de France Éducation international. La priorité est cependant accordée aux nouveaux candidats.
Témoignages	De nombreux témoignages d'assistants de langue sont disponibles sur le site Internet de France Éducation international .

Contact : assistant@france-education-international.fr

En raison du grand nombre de courriels que nous recevons, les questions traitées sur les fiches-destinations ou sur le [Robot conversationnel](#) ne seront pas prioritaires.



Carte

Les États brésiliens sont classés en 4 zones (voir encadré ci-dessous). Vous avez la possibilité d'indiquer 3 zones par ordre de préférence.

Exemple :

Choix 1 : Zone 4

Choix 2 : Zone 2

Choix 3 : Indifférent

En l'absence de préférence régionale, veuillez sélectionner « indifférent ».

La répartition des états par région est précisée dans l'encadré ci-dessous.

États de la zone 1	États de la zone 2	États de la zone 3	États de la zone 4
Acre (AC) Amapá (AP) Amazonas (AM) Mato Grosso (MT) Pará (PA) Rondônia (RO) Roraima (RR)	Alagoas (AL) Bahia (ABAC) Ceará (CE) Maranhão (MA) Paraíba (PB) Pernambuco (PE) Piauí (PI) Rio Grande do Norte (RN) Sergipe (SE) Tocantins (TO)	District Fédéral (DF) Espírito Santo (ES) État de Rio de Janeiro (RJ) Goiás (GO) Minas Gerais (MG)	État de São Paulo (SP) Mato Grosso do Sul (MS) Paraná (PR) Rio Grande do Sul (RS) Santa Catarina (SC)

